

## Actualité

### Sans-abri : nouvelle opération de recensement à Paris

Décompter les sans-abri de la capitale et leur poser des questions sur leurs besoins, voilà les objectifs de la "Nuit de la Solidarité" dont la seconde édition a eu lieu le 7 février.

Après le succès de la première édition en février 2018, la ville de Paris veut augmenter le nombre de citoyens volontaires chargés d'effectuer le recensement : l'objectif est de passer à 1500 participants répartis en 400 équipes. Pour évaluer les besoins, il y aura aussi des questionnaires volontaires et anonymes. Les résultats de l'année dernière avaient été pris en compte dans la politique municipale d'accueil des sans-abri. L'objectif cette année est d'être en mesure de faire des observations sur le plus long terme.

Les résultats de l'enquête sont à consulter ici : [https://www.tsa-quotidien.fr/sites/default/files/article-files/nuit\\_solidarite\\_apur.pdf](https://www.tsa-quotidien.fr/sites/default/files/article-files/nuit_solidarite_apur.pdf)

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

### Activité du SIAO/115

1787 appels en Janvier 2018 dont :

- 284 demandes orientées vers les abris de nuit
- 5 orientations vers des hébergements d'urgence dont 2 suite à des violences.
- 630 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 32 demandes orientées vers l'hôtel dont 11 suite à des violences et 21 lors du plan Grand Froid

#### Dans ce numéro

- Addictions : Le plan
- Le 115 de Paris
- Asile
- Bas seuil d'exigence

## Addictions : un plan et six axes de mobilisation

Initialement prévu en mars dernier, puis en octobre, le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 est enfin diffusé sur le site de la Mildeca, après avoir été validé par le cabinet du premier ministre le 19 décembre. Un fond nouveau est créé, se substituant au fond de prévention et de lutte contre le tabagisme.

Au terme du plan gouvernemental 2013-2017 qui a porté la politique de lutte contre les conduites addictives au cours des dernières années, le gouvernement a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs pour lutter de façon cohérente contre la consommation de substances psychoactives. Les facteurs de risque étant généralement multiplicatifs, le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 intègre aussi bien les différents produits concernés (en particulier tabac, alcool, cannabis) que les diverses modalités d'intervention : information ; communication ; intervention précoce ; réduction des risques et des dommages ; renforcement des compétences psychosociales.



### 200 mesures dans le plan national

Publié sur le site de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), sans publicité particulière ni annonce du gouvernement, le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 s'articule autour de six axes : protéger dès le plus jeune âge, mieux répondre aux conséquences des addictions pour les citoyens et la société, améliorer l'efficacité de la lutte contre le trafic, renforcer les connaissances et favoriser leur diffusion, renforcer la coopération internationale et enfin créer les conditions de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire. Chaque axe est divisé en priorités, elles-mêmes déclinées en plus de 200 mesures. Parmi lesquelles on peut relever notamment : rénover les pratiques professionnelles, renforcer l'implication des professionnels de premier recours, structurer le parcours de santé en addictologie, poursuivre l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque, rechercher les liens entre chercheurs, décideurs, professionnels et citoyens, limiter l'attractivité des trafics, etc.

### Fonds de lutte contre les addictions

Ce plan est doté d'un fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. Créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, il se substitue au fonds de prévention et de lutte contre le tabagisme. Ce dispositif traduit la volonté affichée du gouvernement de renforcer la transversalité de la politique de prévention et de favoriser les actions coordonnées consacrées à la lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. Ce fonds dont les modalités d'action doivent être précisées par décret, sera géré par la Caisse nationale d'assurance maladie (CPAM).

## Écouteurs du 115 : "On prend la détresse des gens en pleine figure"

À Paris, le 115 ne prend plus que 20 à 30% des appels de détresse. Une attente insupportable pour les personnes qui patientent au bout du fil, dont 50% de familles. Une situation compliquée aussi pour les écouteurs du 115 qui manquent de moyens et de logements à disposition.

Au 115 de Paris, les écouteurs du Pôle Familles tentent d'aider les familles en détresse © Radio France / Julie Pietri

La matinée vient à peine de commencer que le panneau lumineux qui surplombe l'open space clignote déjà en rouge. Le 115 est saturé, plus aucun appel ne peut aboutir. Ces jours-ci, le Samu Social de Paris reçoit quotidiennement près de 6 000 appels. Les écouteurs ne parviennent à en "décrocher" que 1 500 environ. Jean-Sébastien Daniel, est le Responsable du SIAO Urgence et 115 de Paris : "Le 115 de Paris est celui qui reçoit le plus d'appels en France, devant celui de Seine-Saint-Denis".

Nous sommes toujours à une proportion de 30% maximum d'appels décrochés, ce qui est lié à nos contraintes d'effectifs.

"Nous avons nos limites, explique Jean-Sébastien Daniel. Les équipes sont fatiguées même si elles font du mieux qu'elles peuvent".

Dans une grande salle toute en longueur, les écouteurs sociaux travaillent les uns à côté des autres. Au bout du fil, le public a évolué. À la naissance du 115, il y a une vingtaine d'années, les personnes en demande étaient surtout des hommes isolés et exclus. Aujourd'hui, près de 50% des appels proviennent de familles en détresse. Au 115, un pôle Familles a été créé. Leïla y travaille depuis un an. Elle reçoit chaque jour des appels de femmes enceintes, de femmes seules avec enfants, certaines sortant juste de la maternité ou de couples avec enfants. Quand la famille est étrangère, elle contacte un service d'interprétariat. "Là je viens de demander l'aide d'un traducteur pour un couple mongol qui dort gare du Nord avec leur enfant de 3 ans. La femme est enceinte. Ils nous appellent depuis le 10 janvier et depuis le 10 janvier nous ne parvenons pas à leur trouver de solution," raconte Leïla.

Le soir, chez moi, je repense souvent aux familles que j'ai eu au téléphone et qui restent à la rue"

En ce moment, rien qu'à Paris, ce sont 140 familles qui rattrapent en moyenne quotidiennement, sans avoir obtenu d'abri pour la nuit. Et ce malgré l'ouverture par les services de l'État de 3 000 nouvelles places d'hébergements dans le cadre du plan hivernal.

Réza, travaille au 115 depuis cet été : "Je me rappelle encore de mon premier appel. La famille avait fui un pays en guerre et la femme, qui avait été violée à de nombreuses reprises, était complètement détruite. Je l'ai écoutée et j'ai dû mettre l'appel en pause quelques secondes pour aller respirer et prendre un verre d'eau."

La détresse, on la reçoit en pleine figure. Et nous ne sommes pas sur place, nous ne pouvons pas prendre une personne dans nos bras et lui dire que ça ira."

Réza touche environ 1 400 euros net par mois. Le travail, dur, n'est donc pas très bien payé et le taux de rotation des équipes est important. Jean Sébastien Daniel, responsable du plateau téléphonique de Paris : "Certains font cinq mois de période hivernale et laissent tomber. D'autres sont en CDI et tiennent le choc depuis six ans. Travailler ici, c'est un défi quotidien. Quand on entend une femme au téléphone avec son nourrisson qui pleure et que nous n'avons pas de solutions, ce n'est pas facile à endurer. Il faut savoir se réinventer et retrouver, toujours, le sens de notre travail".

*Note du SIAO du Doubs:*

*Dans le département du Doubs le taux de succès de décroché est de 72%. Nous avons identifié les heures où les appels ne sont pas tous décrochés. Une réflexion sur l'évolution des horaires est en cours.*

# Hébergement des demandeurs d'asile : objectifs pour 2019

Une note d'information du ministre de l'intérieur détaille la structuration du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et les modalités d'une gouvernance de l'asile pour l'année à venir.

Dans une note d'information du 31 décembre 2018 accompagnée de quinze documents en annexe, le ministre de l'intérieur présente la structuration du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiant d'une protection internationale. Aux termes de cette note, pour l'année 2019, les priorités reposent sur la structuration et l'augmentation de l'offre de places, l'optimisation de la « fluidité des sorties » du dispositif et les moyens pour une meilleure « gouvernance de l'asile ». Autant d'objectifs susceptibles de renforcer largement le contrôle des demandeurs d'asile.



## Poursuite de la structuration et augmentation du parc d'hébergement

En 2019, le parc d'hébergement devrait atteindre 97 000 places. Il s'articulera autour de trois structures :

- les CAES (centres d'accueil et d'examen de situation), dont le coût jour/personne est de 25 euros, et dont le nombre de place restera stable ;
- les Huda (hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile), qui vont progressivement absorber le dispositif AT-SA (accueil temporaire – service de l'asile) qui sera supprimé en 2019, les CAO (centres d'accueil et d'orientation), qui ont vocation à disparaître au terme du premier semestre de l'année 2020, et les CHUM (centres d'hébergement d'urgence des migrants) en Ile-de-France (8 000 places). Outre cette absorption, le parc devait augmenter de près de 2 500 places en 2019 et le coût jour/personne avoisiner 17 euros en moyenne. Dans ce contexte, les nuitées hôtelières devront être strictement limitées « pour devenir un outil d'ajustement structurel ».
- les Cada (centres d'accueil pour demandeur d'asile), dont le coût jour/personne est de 19,50 euros, qui verront leur capacité augmenter à hauteur de 1 000 places au cours de l'année.

Derrière des considérations de comptabilité publique, la circulaire souligne la nécessité de bien distinguer les cas de figure pour que les actions en matière d'asile (au titre du programme 303) ne soient pas financées par les fonds destinés à l'hébergement d'urgence généraliste (programme 177). Pour cela, [les équipes mobiles créées par la circulaire du 12 décembre 2017](#) vont être déployées dans les structures d'hébergement de droit commun afin, notamment, de « réaliser des diagnostics administratifs et social des personnes rencontrées » et de faciliter l'identification des demandeurs d'asile et des réfugiés par les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO).

## « Fluidification » des mouvements

Par l'emploi du terme « fluidité du parc d'hébergement », la circulaire pose clairement l'objectif de faire sortir du dispositif de manière effective les personnes qui occupent indûment les places dans le parc d'hébergement, qu'elles aient obtenu une protection ou qu'elles aient été déboutées de leur demande. Ce taux d'occupation est évalué entre 8 et 11 % (et l'on apprend qu'il existe un seuil de tolérance fixé à 3 %).

## Etrangers - Suite

Ainsi, pour les demandeurs d'asile en procédure « Dublin », afin de faciliter la mise en œuvre du transfert, il est demandé de privilégier l'hébergement dans les départements où se situe le pôle régional de compétence. Par ailleurs, toute personne déclarée en fuite en raison du non-respect des obligations afférentes au transfert, ne pourra plus se maintenir dans le lieu d'hébergement.

Pour les personnes déboutées de leur demande de protection et qui ne bénéficient pas du droit au maintien sur le territoire, le ministre prescrit une stricte concomitance entre la sortie du dispositif d'hébergement et la mise en œuvre d'une mesure d'éloignement dès la notification de la décision de rejet de l'Ofpra. Le lieu d'hébergement sera alors celui de l'assignation à résidence. Dans les cas où l'éloignement ne serait pas mis en œuvre, il est demandé aux préfets d'actionner la procédure juridictionnelle d'expulsion.

Enfin, pour les personnes admises au bénéfice d'une protection, de nouvelles instructions seront données afin d'optimiser la « captation de logement » dans le parc de logement social.

### Consolidation de la gouvernance de l'asile

Aux termes de l'information du 31 décembre 2018, l'accueil, l'hébergement, l'éloignement et l'intégration sont les quatre piliers de la « gouvernance de l'asile » qui procède d'un pilotage local à deux étages.

Ainsi, c'est d'abord, à l'échelon régional que doivent être définies et coordonnées la stratégie fixée par le Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile (SRADAR) et la gestion des fonds alloués.

Ensuite, à l'échelon départemental (qui relève plus d'une logique de police), le ministre invite au suivi personnalisé des situations (hébergement, sortie, effectivité des mesures d'éloignement et de transfert) au travers de l'organisation de réunions associant tous les acteurs (l'Office français de l'immigration et de l'intégration, les préfetures, les structures de pré-accueil ou d'hébergement, mais également Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, les centres d'assurance maladie, les collectivités locales et la « société civile »).

#### Un décret sur l'orientation directive et les conditions d'hébergement

Un décret du 14 décembre 2018, pris en application de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, précise les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile dont les grands axes ont connu d'importantes évolutions. Il complète le dispositif d'orientation directive et éclaire la nouvelle répartition des structures d'hébergement tout en précisant leurs obligations, notamment en termes d'accompagnement.

## Le bas seuil d'exigence : une solution pour sortir les SDF de la rue ?

Laurent Burlet

L'expérience de l'Accueil Carteret, à Lyon, est quasi unique en France : depuis 2001, cette structure héberge une trentaine de SDF avec leurs addictions et leurs chiens. La majorité du public est constitué de grands exclus, qui ont connu dix ou quinze ans de rue. La souplesse est le maître-mot des travailleurs sociaux. Dans ce CHRS, nul besoin de remplir un contrat pour rester. Importée de l'accompagnement social des toxicomanes, la notion de bas seuil d'exigence semble pertinente pour certains sans-abri. Explication.

Des bouteilles de rosé, des joints qui tournent et des chiens qui aboient autour d'une table basse bricolée. Si ce n'était la présence des bungalows Algeco®, on se croirait dans un de ces repères de SDF sous les ponts. L'Accueil Carteret ne ressemble à aucun autre centre d'hébergement. Ici, aux confins du quartier industriel de Gerland, à Lyon, on tolère la consommation d'alcool et de drogue. C'est le sens même de ce centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : donner un toit à tous ceux qui ne peuvent pas entrer dans des structures classiques à cause de leurs addictions, de leurs chiens ou de la violence de leur comportement. Et ça concerne beaucoup de monde quand on sait que la vie à la rue rime généralement avec alcool.

L'ouverture de ce village d'Algeco® résulte d'une commande publique. Il y a dix ans, les élus lyonnais ne voulaient plus voir traîner les « punks à chiens », comme ils disaient, dans le centre-ville de Lyon, particulièrement place des Terreaux où ils pouvaient se regrouper jusqu'à une cinquantaine. Missionnée par la DDASS de l'époque, l'association Entretemps ouvrit seulement pour la saison des festivals d'été une structure souple du point de vue de son règlement (bas seuil d'exigence) et de son bâti (des bungalows) à proximité du quartier de Perrache. Après un premier été, le centre d'accueil ferma ses portes pour ne rouvrir que les hivers suivants. Cette expérience (appelée « Mont-rochet » du nom du lieu d'implantation) fut un échec et un succès. Echec, parce que très peu de jeunes errants se déplacèrent dans ces Algeco®. Succès, parce que d'autres sans-abri, parmi les plus abîmés de la rue y déposèrent leurs sacs.

Aux regards des pouvoirs publics, cette première expérience ayant fait ses preuves, il a été décidé de la renouveler dans un autre lieu, Carteret, et de façon pérenne. Cette décision est prise durant l'hiver 2006/2007. Après le départ des tentes des Don Quichotte du centre-ville de Lyon, il restait des personnes incasables sur la place Bellecour, c'est ce qui a fini de convaincre les tutelles.

Aujourd'hui, alors que la structure est devenue un CHRS ouvert toute l'année, les « *teufeurs* » qui courent les festivals sont toujours minoritaires. La majorité du public est constitué de grands exclus, qui ont connu dix à quinze ans de rue. Et dans la vie à la rue, comme l'explique le chef de service Thierno Diallo, « *il y a deux règles : la loi du plus fort et la fuite devant les travailleurs sociaux* ».

## **L'absence de projet de vie est un projet**

La mise à l'abri est une première victoire pour les travailleurs sociaux. À partir de là, le travailleur social va suivre le rythme de l'hébergé. C'est aussi le sens de la notion de bas seuil d'exigence. « *On ne définit pas de projet pour la personne. On fait des bilans selon sa disponibilité* », continue le responsable du CHRS Thierno Diallo. Orientée par le 115, le Samu Social ou la Maison de la veille sociale, la personne peut arriver avec un pseudo. « *L'entretien d'entrée est déclaratif. Pour nous une personne qui n'a pas de projet a un projet. On a pu voir un toxicomane rester des mois durant dans son bungalow pour se shooter. On gardait un œil sur lui. Et puis lorsqu'il a émergé, on a pu commencer à travailler avec lui sur ses droits.* »

La notion de temps est essentielle avec ce public. Un CHRS plus classique demandera à l'usager de signer dès l'entrée un contrat d'accompagnement social dans lequel il s'engage à réaliser telles ou telles démarches de réinsertion. Ces démarches conditionnant sa présence dans la structure d'hébergement. À Carteret, nul besoin de remplir un contrat pour rester. « *On ne met pas la pression. On leur dit d'abord de se poser. Ce sont des gens qui ont connu l'errance. Si on les brusque, ils repartent* », affirme Eugène, éducateur spécialisé.

La structure est conçue comme un lieu de transition : les Algeco® ont été préférés à des structures en dur. « *Ici, la personne hébergée est dedans et dehors, il a encore les mêmes voisins qu'à la rue, les mêmes odeurs. Mais il n'a pas l'indifférence de la rue. Il est à l'abri. Il peut prendre soin de son corps pour penser ensuite à un logement. Car ce sont des personnes qui ont perdu l'habitude de l'hygiène que suppose la tenue d'un appartement* », poursuit Mahmoud, travailleur social.

## **On se voit boire donc on boit moins**

La souplesse majeure dans le règlement reste la tolérance de la consommation d'alcool et, dans une moindre mesure, de stupéfiants. Il est toléré de boire partout sauf dans la salle commune. Quant aux stupéfiants, leur consommation est contenue dans le domaine privé que sont les Algeco®. Les partisans du projet, au premier rang desquels les travailleurs sociaux, défendent l'idée que consommer dans la structure est mieux qu'en dehors. « *C'est beaucoup moins hypocrite* », martèlent-ils. Car au lieu de vider d'un trait une bouteille avant de rentrer se coucher dans leur foyer, ils boivent régulièrement toute la journée au vu et au su de tous.

« *L'alcool agit comme une locomotive, explique Mahmoud. C'est ce qui leur permet de supporter ce qu'ils sont, de ne pas sentir la souffrance psychique et physique.* » Les travailleurs sociaux œuvrent au quotidien à la limitation de l'alcool et de ses excès. Et ça marche, affirment-ils. La psychologue Marie-Hélène Bussac, du réseau Interface SDF qui intervient au moins une fois par semaine à Carteret, donne une explication à ce phénomène d'autolimitation de la consommation : « *Beaucoup de ces personnes sont dans le déni de leur alcoolisme. La prise d'alcool respective leur donne un regard sur leur propre consommation. Ça peut donner une limite aux consommations des uns et des autres.* »

## Le cadre fait baisser la violence

« Plus globalement, la reprise du cadre permet de faire accepter les limites. Les personnes sont moins dans la violence que l'on connaît à la rue », insiste la psychologue. La violence reste, malgré tout, une constante à Carteret. En 2010, on a comptabilisé onze agressions, généralement sans arme blanche. Face à cette situation inquiétante pour le personnel mais aussi pour les hébergés, la nouvelle association dont dépend désormais Carteret, a décidé de resserrer le cadre. À la fin de l'année 2010, la fusion entre Entretemps et Regis a conduit le directeur de Regis, Jérôme Colrat, à prendre la tête d'une nouvelle entité associative, Alynea. L'un de ses premiers chantiers a été de se pencher sur le fonctionnement de Carteret ([lire l'interview](#)). Parmi ses premières décisions, l'interdiction de l'alcool dans la salle commune et la fermeture de la structure par un portail. Selon les travailleurs sociaux, le niveau de violence a diminué. En lien, certainement, avec un renouvellement relatif de la population. Plusieurs vieux routards ont été orientés ailleurs (en CHRS diffus, par exemple) ou ont été exclus. Ils ont été remplacés par des débutés de l'asile ou des jeunes qui consomment nettement moins d'alcool.

Mais ce cadre, même resserré, reste souple. Il n'y a ni entretien, ni rendez-vous obligatoire régulier. La plupart des contacts se font de manière informelle. Les entretiens formalisés se déroulent uniquement quand il s'agit de passer à une étape suivante, quand l'état de la personne s'améliore ou quand s'engage un processus de sortie. Seuls des actes de violence conduisent à l'exclusion. « Si un travailleur social ne supporte pas d'entendre des insultes, il ne peut pas travailler ici », précise le chef de service.

Déjà souple, le cadre peut être adapté à la personne. « Par exemple, on voyait une personne qui avait un endroit pour dormir où elle se faisait régulièrement abuser par le commerçant du quartier qui lui vendait de l'alcool, raconte le travailleur social Mahmoud. Elle n'arrivait pas à couper avec la rue et retournait régulièrement dormir dans son repère. On lui a fait confiance en lui gardant sa place alors qu'on aurait dû la donner à un nouvel hébergé. »

Comment travailler dans un cadre aussi souple pour améliorer la situation des personnes ? Seuls les temps de vie du quotidien permettent au travailleur social d'entrer en relation avec les personnes hébergées et de gagner cette confiance qui permettra ensuite de refaire des papiers, de reprendre contact avec des proches ou d'engager des soins. Et enfin d'envisager la sortie vers des appartements relais ou des pensions de famille.

« C'est dans les moments les plus banals que la personne se met à raconter sa vie », précise Eugène, éducateur spécialisé. « Celui qui se fait appeler Le Père, une figure de la rue, nous a demandé de reprendre contact avec ses enfants alors qu'on buvait un Coca avec lui sur la terrasse. » Inversement, il est arrivé des moments où les travailleurs sociaux n'ont pas capté la bonne information. « On avait demandé à une personne qui vivait dans un bungalow extrêmement sale de le nettoyer. Elle n'a pas supporté elle est partie », raconte Eugène.

« Ce qui nous apparaît le plus banal est souvent un combat héroïque pour eux. Cinq ans à la rue, c'est cinq ans pour remonter », résume Mahmoud. Le risque, comme le souligne un ancien pensionnaire de Carteret, est que les personnes s'enkystent à Carteret, considéré « comme un hôtel ». Bien que les personnes sans ressources assurent l'entretien collectif et que les personnes qui touchent le RSA ou l'AAH participent à hauteur de 10 % de leur revenu, cette image perdue chez certains. Une nouvelle pensionnaire : « Ici, on leur fait tout. Ils se laissent vivre ».

Et parfois, au bout de Carteret, il y a la mort. En novembre 2011, Bogdan, un Polonais, est décédé des suites d'un alcoolisme chronique. En fin de vie, il avait choisi de mourir à Carteret. Sa mort a traumatisé les hébergés mais aussi les salariés de Carteret.

Le directeur, lui, s'interroge sur l'orientation du lieu. Car, outre des personnes en fin de vie, la structure accueille des personnes remises à la rue après un passage par l'hôpital, y compris psychiatrique. Il plaide donc pour une transformation en une structure médico-psycho-sociale. « Le nombre de personnes hébergées n'est pas suffisant », répond l'équipe du Réseau social rue hôpital qui intervient régulièrement à Carteret sur le plan des soins somatiques ([lire article](#)). « Ce serait plutôt pour rassurer les salariés. »

Loin des idées reçues qui circulent sur ce CHRS atypique, Carteret n'est pas une serpillière où la drogue coulerait à flot. C'est une expérience pertinente qui mériterait d'être développée. D'autres associations ont déjà fait le voyage à Lyon pour s'en inspirer ([lire l'article sur La Place, un autre centre d'hébergement atypique qui a fermé](#)).